

## PROJET DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

**Aidons les enfants à se construire un avenir – respectons leur droit à la scolarisation**





### Identification du requérant

<b>Dénomination juridique</b>	Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes en détresse
<b>Sigle</b>	INSAF
<b>Statut juridique</b>	Association à but non lucratif reconnue d'utilité publique
<b>Date de création</b>	1999
<b>Adresse du siège</b>	Rue 5, Hay Adil, Roches Noires, Casablanca, Maroc
<b>Représentant institutionnel</b>	Meriem OTHMANI, présidente ( <a href="mailto:mer.othmani@gmail.com">mer.othmani@gmail.com</a> )
<b>Coordinatrice institutionnelle</b>	Naima Nasr, Directrice générale, ( <a href="mailto:naima.nasr@insaf.ma">naima.nasr@insaf.ma</a> )
<b>Coordinateur de projets</b>	Omar Saadoun, Responsable Pôle de Lutte Contre le Travail des Enfants, ( <a href="mailto:omar.saadoun@insaf.ma">omar.saadoun@insaf.ma</a> )

N° téléphone	Siège	(+212) 05 22 907 430
	Directrice générale	(+212) 06 61 414 201
	Pôle Lutte Contre le Travail des Enfants (LCTE)	(+212) 06 61 498 658
Courrier électronique	<a href="mailto:contact@insaf.ma">contact@insaf.ma</a>	
Site Internet	<a href="http://www.insaf.ma">www.insaf.ma</a>	

### Caractéristiques du projet

Titre du projet	
Localisation du projet	Région Casablanca- Settat , Région Marrakech – Safi , Autre région à envisager avec le bailleur
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enfants déscolarisés en situation de risque</li> <li>● Enfants retirés du travail</li> <li>● Filles retirées du travail domestique</li> <li>● Parents des enfants pris en charge</li> </ul>
Parties prenantes/ Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les associations locales intervenant dans le processus de prise en charge</li> <li>● Les enseignants, à travers la mobilisation et le soutien à la scolarisation des enfants</li> <li>● Les services régionaux et les directions provinciales de l'éducation nationale, à travers des programmes de lutte contre la déperdition scolaire</li> <li>● Les autorités locales, à travers les actions de mobilisation.</li> <li>● Frères et Sœurs des enfants pris en charge</li> <li>● Enfants des zones concernées</li> </ul>

Durée du projet	3 ans à 5 ans – à convenir avec le partenaire
Objectif global	Contribuer à la prévention contre le travail des enfants
Axes d'intervention	<p>Dans le cadre du partenariat, INSAF vise à encourager les enfants issus des localités cibles de poursuivre leur scolarité. Cela représente une réponse pratique et efficace pour lutter contre la déperdition scolaire, facteur majeur entraînant différentes formes d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Axe 1 : l'hébergement éventuel des enfants victimes d'exploitation ou en risque de l'être, dans des meilleures conditions, à travers la création d'un foyer d'hébergement, doté des besoins nécessaires en matière d'infrastructures et d'équipements afin de garantir leur scolarisation et leur épanouissement.</li> <li>● Axe 2 : l'accompagnement des enfants pris en charge sur le plan social, scolaire et psychologique pour le maintien de leur scolarité et la préservation de leur santé.</li> </ul>
Budget prévu	Présenté en annexe

## I. Présentation du projet

### **FOCUS : Le Droit à la scolarisation**

- Lutter contre la déperdition scolaire essentiellement en milieu rural, nos actions consistent à retirer les enfants du travail précoce, les protéger, les réinsérer dans leur famille et à l'école et les accompagner sur les plans social, psychologique et scolaire.

Cette action concerne les enfants des 2 sexes ayant quitté l'école, travaillant dans les champs, dans les ateliers ou dans tout autre endroit où ils sont exploités.

Il convient de souligner que le retrait de l'école aboutit souvent pour les filles à un mariage précoce les condamnant à la négation de leur enfance.

Depuis 20 ans, notre institution s'est investie dans la lutte contre le travail des enfants et tout particulièrement des « petites bonnes ».

Des actions de plaidoyer, en collaboration avec d'autres organismes ont abouti à l'adoption en 2018 de la loi N°19/12 sur le travail domestique qui pénalise le travail domestique des enfants. C'est une réalisation historique qui atteste de notre expertise dans le domaine social.

#### **A- Pertinence :**

Le travail des enfants est une pratique sociale qui existe toujours dans notre société. Les « enfants » exploités sont originaires de milieux ruraux et périurbains caractérisés par la précarité et l'analphabétisme.

Parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent, ces enfants sont soumis au travail précoce et sont privés de leurs droits élémentaires ; les conséquences en sont souvent tragiques (meurtre, maltraitance, abus, enfants des rues, etc.).

Les filles mineures, obligées de travailler comme « petites bonnes » rencontrent également des difficultés de développement physique et mental. Leur absence d'éducation, car elles sont éloignées de l'éducation ou ne sont jamais à l'école, contribue à l'analphabétisme et les empêchent de sortir durablement de la pauvreté.

Les problèmes vécus en milieu rural sont expliqués en large partie par une insuffisance des infrastructures de proximité.

En effet, les établissements d'accueil (Dar Taliba) ne sont pas adaptés et touchés par le manque d'équipements nécessaires à l'amélioration des conditions de scolarisation des filles bénéficiaires.

Le présent projet, vise à apporter un soutien estimable aux enfants démunis en leur offrant de meilleures conditions de scolarisation, et un logement décent pour leur épanouissement.

Notre action sociale commune avec le partenaire aspire à mettre fin à la déperdition scolaire des filles qui trouvent des difficultés à obtenir un logement à proximité de leurs établissements scolaires.

### **B- Problèmes spécifiques dans les communes cibles**

Le travail des enfants constitue une violence physique, économique, sexuelle, et psychologique. Ils sont très mal ou pas du tout payés. Leurs conditions de travail et de vie sont dégradantes : droits bafoués, dépourvus de l'affection parentale directe, éloignées de l'éducation et de l'instruction, etc.

En effet, de l'avis des populations, des institutionnels et des acteurs associatifs rencontrés, la pauvreté est le principal obstacle à la scolarisation des enfants. Ainsi, le taux de déperdition scolaire est élevé, en particulier, dans les zones montagneuses et enclavées où les conditions de vie sont des plus difficiles.

Dans ces zones, nous avons constaté plusieurs facteurs aggravants d'une situation régionale fort dégradée : absence de cycle préscolaire, éloignement de l'école du lieu de résidence, surtout le « collège », le mauvais état de certaines infrastructures scolaires...

Au niveau des communes visitées par INSAF, les raisons de privation de l'école peuvent être résumées comme suit :

- éloignement des écoles primaires
- absence de transport scolaire
- manque d'infrastructure de base
- infrastructures scolaires non adéquates (absence de clôture, de toilettes, etc.)
- attitude démotivante de certains enseignants : absences, insultes, humiliation, violence physique
- absence de collèges et lycées près des douars. Pour cette raison, plusieurs enfants, filles et garçons, arrêtent leur scolarité, au plus tard à la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire (11 à 12 ans)
- nombre et capacité d'accueil limités des Dars Taliba (internats).

## II. Résultats attendus & Activités programmées

Partant des problèmes spécifiques susmentionnés, INSAF souhaite à travers le partenariat atteindre les résultats suivants :

- les enfants en situation de travail ou en risque de l'être, ont retrouvé le chemin de l'école et sont protégés contre l'exploitation précoce dans le travail.
  
- sensibiliser les parents dont les enfants sont exploités dans le travail et/ou sont en situation à risque
  - ⇒ prendre en charge l'inscription à l'école
  - ⇒ assurer le soutien scolaire
  - ⇒ assurer le parrainage scolaire
  - ⇒ assurer le suivi social (visites à domicile mensuelles) et le suivi scolaire (trimestriel) des enfants réinsérés à l'école.

### III. Compétences d'INSAF pour répondre à la problématique du travail des enfants

- Efficacité d'intervention (programme évalué par consultant externe)
- Équipe de terrain expérimentée
- Efficience dans la gestion financière
- Population locale, dans les communes où intervient INSAF, adhère au changement de pratique et à un meilleur respect des droits des enfants notamment le droit à la protection familiale, à la scolarisation et à la protection contre le travail précoce.
- Mobilisation, Implication et motivation des acteurs locaux institutionnels et sociaux pour l'éradication de la problématique



Au niveau de l'organisation :

- Mise en place d'une Direction Opérationnelle en juin 2020
- Désignation en décembre 2020 de nouveaux membres du conseil d'administration et du comité exécutif avec des profils diversifiés
- Mise en place d'une Direction Générale en avril 2021
- Moyen de gouvernance interne instauré en mai 2021 qui vient compléter et alimenter le comité de direction : les équipes se constituent en comités pour harmoniser la vision, créer de la synergie, des économies d'échelle, réduire les flux de consultation, réduire les itérations, consolider, optimiser le processus de décision, augmenter l'efficacité, booster l'effcience, la productivité et la performance :



### Durabilité de l'action :

Chaque année, INSAF mène des diagnostics et enquêtes pour l'identification des filles mineures exploitées comme « petites bonnes ».

Leur réinsertion pérenne en famille et à l'école est conditionnée par un suivi social régulier, faute de suivi psychologique, étant donné les violences morales, physiques et/ou sexuelles subies dans le travail domestique.

Malgré cette contrainte, INSAF a réussi depuis 2005 à éloigner définitivement ces enfants de l'exploitation dans le travail domestique (aucun retour au travail parmi les filles parrainées) et à éradiquer la problématique dans plusieurs douars.

Agir en amont auprès des enfants en situation à risque favorise encore plus la réussite du projet car leur réinsertion pérenne est principalement liée :

- au niveau de la scolarisation . Ils bénéficient de cours de soutiens scolaires et peuvent ainsi intégrer l'école même si ils n'ont jamais été scolarisés
- aux moyens financiers de la famille auxquels INSAF répond par un parrainage scolaire
- à la prise de connaissance approfondie par les familles des risques du travail des enfants. INSAF s'engage à communiquer pour influencer le changement de pratique des populations locales dans les communes cibles.

Afin de suivre efficacement l'exécution du plan d'action, INSAF s'engage à :

- réaliser des réunions de coordination de l'équipe projet ; faire le point, de manière exhaustive et détaillée, sur les actions réalisées et les allocations de ressources, planification mensuelle
- assurer un suivi régulier des bénéficiaires du projet, suivi social mensuel et suivi scolaire trimestriel
- rédiger les rapports de diagnostic et d'enquêtes programmés et mesurer l'impact des actions de sensibilisation
- présenter les comptes rendus des rencontres avec les acteurs cibles et des actions de sensibilisation
- diffuser un rapport semestriel du projet, narratif et financier, auprès du partenaire.

## Annexes

### Mobilisons ensemble contre le travail des enfants

#### Non, au travail des enfants



Le travail des enfants fait référence à tout travail ou activité qui les prive de leur enfance. En effet, ce sont des activités qui portent préjudice à la santé physique et mentale des enfants et qui entravent leur bon développement.

Le travail des enfants comprend:

- **Le travail des enfants avant l'âge minimum légal** : L'âge minimum légal de base auquel les enfants sont autorisés à travailler est 15 ans (14 ans dans les pays en développement). Pour les travaux légers (quelques heures uniquement et occasionnellement) la limite est fixée à 13-15 ans (12-14 ans dans les pays en développement). Enfin, pour les travaux dangereux, la limite est repoussée à 18 ans (16 ans sous certaines conditions dans les pays en développement).
- **Les pires formes de travail des enfants** : Il s'agit de toutes les formes d'esclavage ou les pratiques similaires telles que le travail forcé, la traite, la servitude pour dettes, le servage. Il s'agit également des activités illicites et/ou susceptibles de nuire à la sécurité, à la santé et à la moralité des enfants, telles que la prostitution, la pornographie, le recrutement forcé ou obligatoire pour les conflits armés, le trafic de stupéfiants, etc.
- **Le travail dangereux** : Il s'agit de tâches ménagères effectuées pendant de longues heures dans un milieu malsain, dans des lieux dangereux et nécessitant l'utilisation d'outils et de matériaux dangereux ou obligeant l'enfant à porter des objets trop lourds.

Certaines activités ne sont pas considérées comme du travail ou de l'exploitation. Les activités qui consistent simplement à aider les parents dans l'accomplissement des tâches familiales quotidiennes, auxquelles les enfants peuvent consacrer quelques heures par semaine et qui leur permettent de gagner un peu d'argent de poche, ne sont pas considérées comme de l'exploitation infantile, car elle ne contreviennent pas à leur bien être.

Les effets négatifs du travail des enfants

La difficulté des tâches et les conditions pénibles de travail engendrent de nombreux problèmes tels que le vieillissement précoce, la malnutrition, la dépression, la dépendance aux drogues, etc.

Ces enfants, issus de milieux défavorisés, de groupes minoritaires, ou enlevés de leur famille, ne bénéficient d'aucune protection. Les employeurs font le nécessaire pour les rendre complètement invisibles et de pouvoir ainsi disposer d'un contrôle absolu sur eux. Ces enfants travaillent dans des conditions avilissantes, bafouant tous les principes et droits fondamentaux reposant sur la nature humaine.

Par ailleurs, un enfant qui travaille ne pourra pas suivre une scolarité normale et sera voué à devenir un adulte analphabète n'ayant aucune possibilité d'évoluer dans sa vie professionnelle et sociale.

Dans certains cas, le travail des enfants nuit aussi à leur dignité et à leur moralité, notamment lorsqu'il s'agit d'activités à des fins sexuelles, telles que la prostitution et la pornographie infantiles.

De surcroît, un enfant qui travaille sera davantage exposé à la maltraitance. Ces enfants sont très souvent victimes de violences physiques, mentales, et sexuelles.